

C'est avec empressement que les officiers et les soldats se conforment aux intentions de Louis XIV. (Le roi témoigne sa satisfaction "de ce que la plupart des soldats qui composent les quatre compagnies qui ont d'abord passé en Amérique sous le commandement dudit Tracy et le régiment de Carignan témoignent de beaucoup de disposition de s'habituer dans le pays.") Tout de suite, ce beau pays a exercé sur eux son charme. Ils savent aussi, déjà, que le gouvernement récompensera leur zèle en les favorisant, en les aidant de toutes manières, qu'il leur fournira abondamment de la terre, et, selon les nécessités, des vivres, de l'argent comptant et même, pour fonder le foyer, des femmes. Les opérations militaires sont à peine terminées que l'on assiste à l'établissement d'un grand nombre d'entre eux. Dès l'automne de 1666, six capitaines de Carignan, et dix officiers subalternes, lieutenants ou enseignes, entreprennent de faire une habitation. L'année suivante, l'intendant écrit au ministre: "M. de Tracy vous a dit qu'il y avait lieu d'espérer que plusieurs officiers et soldats se détermineraient à s'habituer dans le pays. Il ne vous aura pas dit ce qui est arrivé depuis son départ; que déjà deux capitaines du régiment de Carignan-Salières se sont mariés à deux demoiselles du pays; qu'un autre lieutenant et quatre enseignes sont en pourparlers avec leurs maîtresses..."

... ainsi qu'elles étaient appelées à cette époque...

... et je les tiens déjà à demi engagés; que tous ceux dont je parle, mariés ou non mariés, travaillent en ce moment à faire valoir l'habitation que je leur ai donnée... que les deux capitaines, employant sur les leurs les meilleurs soldats de leurs compagnies, et les subalternes ceux que leurs officiers supérieurs leur ont bien voulu accorder... il se fera durant l'hiver prochain un grand abatis." Les soldats imitent leurs chefs. Ils demandent "des femmes et des habitations".

On leur donna les unes et les autres. Honorables messieurs, n'ai-je pas raison de dire que l'histoire se répète? A plus de deux siècles de distance des soldats canadiens font le même geste que leurs prédécesseurs dans la carrière. Après avoir versé leur sang pour combattre la barbarie civilisée, comme ceux de jadis l'avaient versé pour combattre la barbarie sauvage, eux aussi déposent le fusil pour prendre la charue; et, à peine revenus des champs désolés où les engins destructeurs semaient la mort, ils viennent se courber sur les champs nourriciers où leur labeur fécond fera germer la vie. L'œuvre importante du rétablissement de nos soldats dans les occupations civiles ne saurait nous offrir d'aspect plus consolant.

Celui de la situation économique et financière des nations éprouvées par la guerre ne l'est pas autant. Personne ne sera tenté de trouver trop sombre le tableau que nous en fait le discours du trône quand il nous décrit les conditions ruineuses du change, le manque de crédits internationaux, l'excès de circulation du papier monnaie, com-

binés avec la rareté des matières premières, l'insuffisance des transports, et les difficultés du travail. Pour remédier à ces maux, de toutes parts on entend répéter qu'il faut augmenter le travail et la production, et que les individus comme les Etats doivent pratiquer l'épargne et l'économie. Hélas! ne vous paraît-il pas que cette consigne universelle est universellement violée? Depuis la fin de la guerre partout semble régner une frénésie de jouissance et une frénésie de paresse. Du haut en bas de l'échelle sociale, on assiste au même spectacle. En bas on veut travailler moins pour gagner plus et jouir davantage. En haut on veut s'enrichir facilement et vite pour se lancer à corps perdu dans la vie oisive et fastueuse. Et pendant que des voix graves répètent à tous les échos: "Production! économie!" on s'ingénie à diminuer la production et à pratiquer l'extravagance. Cette vague n'a pas épargné notre pays. Cependant, il en a peut-être été moins submergé que d'autres.

Notre situation commerciale est de nature à nous faire espérer que le Canada pourra supporter sans fléchir le terrible fardeau que lui a imposé la guerre. Dans une déclaration faite au début de la présente année, notre ministre des Finances annonçait que pour les huit mois expirés le trente novembre 1919, nos importations avaient été de \$636,389,157, tandis que nos exportations avaient atteint le chiffre de \$838,973,479, ce qui nous donnait pour cette période une balance de commerce favorable de \$202,000,000. Je ne voudrais pas partir de là, pour entonner un chant de triomphe. Mais il me semble que ces chiffres sont encourageants et constituent un symptôme favorable.

Il y a un autre sujet sur lequel j'aurais voulu parler avec quelque détail, si les limites que j'ai assignées à ce discours me l'eussent permis. C'est celui de la franchise électorale, au sujet de laquelle le discours du trône nous annonce une législation. Je me bornerai à déclarer immédiatement qu'en cette matière je professe des opinions peu conformes à l'orthodoxie politique courante. A mes yeux, l'un des systèmes électoraux les plus rationnels, les plus équitables, les plus sûrs, les plus aptes à sauvegarder la stabilité des institutions politiques, était celui dont jouissait la Belgique avant la guerre, et dont les traits principaux étaient la représentation proportionnelle, l'âge de capacité, et le vote plural. J'aurai peut-être l'occasion d'en entretenir cette honorable Chambre d'ici à la fin de la présente session.